

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

FICHE REPÈRE n°1

Calendrier des élections professionnelles

En décembre 2026 se tiendront les élections professionnelles en vue du renouvellement des membres des instances paritaires de la fonction publique : Comité Social Territorial (CST), Commissions Administratives Paritaires (CAP A, B et C), Commission Consultative Paritaire unique (CCP).

** En violet : dates applicables pour les instances placées auprès du Centre de gestion.*

Janvier 2026

- 15/01/2026 : → Recensement au 1^{er} janvier 2026 (à envoyer au Centre de gestion).
- Déclaration d'intention pour la création d'un CST commun.
- Désignation d'un référent élections.

Février – Mars – Avril – Mai 2026

- Consultation des organisations syndicales sur la composition du CST et l'organisation des scrutins.
- Saisine du CST compétent si création d'un CST commun.
- ** Jusqu'au 10/05/2026 : Remontée des arrêtés de carrières au Centre de gestion pour établir les pré-listes électorales*
- Nomination des nouveaux représentants de la collectivité pour les CST locaux ou communs et F3SCT à la suite des élections municipales.
- Échanges avec les organisations syndicales sur les modalités des élections (lieux et horaires, vote par correspondance, modalités de dépôt des candidatures, format / date de dépôt / prise en charge du matériel de vote et de propagande, ordre de présentation des listes candidates...).

Juin 2026

- M-6 : → Délibération pour la composition du CST – après consultation des organisations syndicales.
- Délibérations concordantes pour création de CST Commun – après avis du CST compétent.
- Délibération pour la composition de la F3SCT (pour les collectivités de 200 agents et plus).
- Affichage/Information sur les dates des scrutins (** 03/06/2026*).
- Délibération autorisant l'autorité territoriale à ester en justice.

Juillet – Août – Septembre 2026

- Constitution des listes électorales (**Dates à venir*).
- M-4 : Délibération si variation des effectifs supérieure à 20% par rapport au 01/01/2026.

Octobre 2026

- Sensibilisation des agents sur les élections professionnelles (rôle des instances, modalités de vote...).
- J-60 : Affichage des modalités et lieux de consultation des listes électorales (**02/10/2026*).
- J-50 : Remontée des corrections à apporter aux listes électorales (**14/10/2026*).
- J-42 : Date limite des listes de candidatures et des professions de foi (**22/10/2026*).
Constatation, le cas échéant, d'une carence de liste pour un scrutin (avertir la Préfecture au plus tard le 10/12/2026 – PV de carence de liste).
- J-40 : Affichage des listes de candidatures et des professions de foi (**23/10/2026*).

Novembre 2026

- Arrêté de l'autorité territoriale instituant un bureau de vote central et le cas échéant des bureaux de vote secondaires : heures d'ouverture, adresse et composition, dépouillement, résultats, recours, modalités d'émargement des votes des votes par correspondance.
- J-30 : Affichage de la liste des électeurs exceptionnellement admis à voter par correspondance.
- J-15 : Date limite pour la transmission du matériel de vote et de propagande pour le vote électronique.
- Du 16 au 18/11/2026* : distribution des courriers aux agents pour les instances placées auprès du Centre de gestion.
- J-10 : Date limite pour la transmission du matériel de vote et de propagande aux agents votant par correspondance.

Décembre 2026

- J-8 : Information par affichage sur la carence de liste et le jour, l'heure et le lieu de tirage au sort.
- J-1 : Dernières modifications autorisées sur les listes électorales (*02/12/2026).
- Jour J (*03/12/2026) : Ouverture du vote électronique pour les instances placées auprès du Centre de gestion : scrutins ouverts du 03/12/2026 à 9h au 10/12/2026 à 16h.
- 03/12/2026 : Information sur l'ouverture des scrutins auprès des agents.
- 03 au 10/12/2026 : Mise à disposition d'un poste informatique aux heures d'ouverture pour les agents ne disposant pas de matériel informatique pour le vote électronique.
- Jour J (10/12/2026) : Date du scrutin fixé par arrêté ministériel pour le vote à l'urne.
- 10/12/2026 : → Dépouillement et proclamation des résultats.
 - Envoi d'un exemplaire du procès-verbal à la Préfecture et aux délégués de listes, et envoi d'une copie au Centre de gestion par mail à electionspro@cdg44.fr .
- J+1 : Publicité des résultats auprès des agents par chaque collectivité ou établissement.
- J+5 : Délai de contestation sur la validité des opérations.

Janvier – Février – Mars 2027

- 10/01/2027 (M+1) : Date limite pour la désignation des représentants du personnel en F3SCT.
- Calcul des décharges d'activité de service (DAS) pour les représentants syndicaux.
- Installation des nouvelles instances et révision des règlements intérieurs.
- Formation syndicale pour les candidats élus (5 jours – au cours du 1er semestre).

Quel est le cadre réglementaire ?

La création et les règles de fonctionnement des instances paritaires consultatives de la Fonction publique territoriale sont désormais codifiés au sein du livre II du Code Général de la Fonction Publique :

- CGFP – partie législative : Articles L 251-1 à L 272-2,
- CGFP – partie réglementaire :
 - Articles R. 211-1 à R. 211-393 (représentation des agents),
 - Articles R. 211-503 à R. 211-584 (vote électronique),
 - Articles R. 251-1 à R. 272-49 (mise en place, composition, fonctionnement, attributions).

Pour aller plus loin :

Fiches BIP « Comités sociaux territoriaux – CST »

<https://bip.cig929394.fr/fiches/organisation-et-organes-de-la-fpt/comites-sociaux-territoriaux>

Fiches BIP « Commissions administratives paritaires – CAP »

<https://bip.cig929394.fr/fiches/organisation-et-organes-de-la-fpt/commissions-administratives-paritaires>

Fiches BIP « Commissions consultatives paritaires – CCP »

<https://bip.cig929394.fr/fiches/organisation-et-organes-de-la-fpt/commissions-consultatives-paritaires>

Fiches BIP « Formations spécialisées – F3SCT »

<https://bip.cig929394.fr/fiches/organisation-et-organes-de-la-fpt/formations-specialisees-des-comites-sociaux-territoriaux>

Fiche BIP « Vote électronique »

<https://bip.cig929394.fr/fiches/organisation-et-organes-de-la-fpt/commissions-administratives-paritaires/votele>

Arrêté du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051844344>